



Direction Générale Adjointe  
de l'Aménagement du Territoire  
Direction des Routes  
Subdivision Poitiers-Futuroscope

CHASSENEUIL-du-POITOU,

Le 14/02/2023

**FICHE DE CONSULTATION MODIFICATIVE DE LA SUBDIVISION**

**Référence du dossier : PC08629722X0020**

Archivé subdivision Poitiers Futuroscope

**Reçu le 10/02/2023**

**Nom et adresse du demandeur :**

POUZIOUX SOLAIRE  
3 Avenue Gustave Eiffel  
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

**Adresse du terrain :**

Les Petits Roussils  
86580 VOUNEUIL SOUS BIARD

**Nature de la voie desservant le terrain – RD12**

**Observations :**

L'orientation des panneaux devra être étudiée de manière à ne pas éblouir les usagers de la route départementale, quelle que soit l'heure de la journée et la saison. Dans le cas contraire, un écran totalement opaque (toutes saisons) devra être mis en œuvre.

Installation de transformateur, poste de livraison et réserve incendie hors domaine public routier.

Il est préconisé de disposer le portail d'accès suffisamment en retrait pour permettre le stationnement d'un véhicule.

La clôture sera disposée suivant l'arrêté d'alignement. L'entretien du pied de clôture sera réalisé par le pétitionnaire.

La mise en œuvre de panneaux d'informations ne devra pas créer de stationnement sur l'accotement de la RD12, prévoir un stationnement dédié sur la parcelle.

**Vérifier les hypothèses d'éblouissement avec la hauteur des chauffeurs PL**

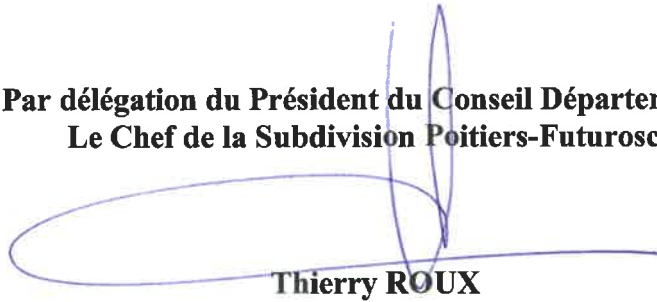
**AVIS SUSPENDU à la fourniture du projet de raccordement au poste source du réseau électrique et ses conséquences sur la voirie départementale.**

**L'étude de faisabilité concernant le passage des fourreaux jusqu'au poste avec son tracé et les Routes Départementales concernées**

L'accès existant sera décalé au PR 9+663, il sera normalisé avec têtes de sécurité

**L'inobservation de ces mesures engage la responsabilité pleine et entière du pétitionnaire.**

**Par délégation du Président du Conseil Départemental  
Le Chef de la Subdivision Poitiers-Futuroscope**



**Thierry ROUX**